



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ

Commission TOURISME ET THERMALISME N°2

15 FEVRIER 2021





ORDRE DU JOUR:

- Rectification compte-rendu de la commission N°1.
- Synthèse de l'étude sur les mobilités touristiques, réalisée à l'échelle de l'Agence Locale de Tourisme du Massif Cantalien (Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté, Communauté de communes Cère-et-Goul-en-Carladès).
- Lignes directrices de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Office de tourisme intercommunal.
- Création d'une association française dans le cadre de la candidature internationale des ponts métalliques à grandes arches de la fin du XIXème siècle au patrimoine mondial, dans laquelle s'inscrit le viaduc de Garabit.
- Programme des « 10 ans (+1) de la Route de l'Energie ».
- Questions diverses.

OBJECTIF 3.7 : PRÉSERVER ET VALORISER LA DIMENSION PATRIMONIALE DU TERRITOIRE, QU'ELLE SOIT NATURELLE, CULTURELLE, AVEC SES SITES PHARES, SES VALEURS, SON IDENTITÉ.

Points de vigilance à prendre en compte lors de la déclinaison en projet opérationnel :

Proposition d'ajout:

« Définir les « territoires de transition » entre les sites touristiques phares comme points d'intérêt touristique, via des projets spécifiques (exemple: Plan de paysage Planèze, Valorisation touristique des vallées glaciaires de Brezons et de l'Epi, etc.) ».

Synthèse de l'étude sur les mobilités touristiques – Diagnostic et enjeux. ALT Massif Cantalien.

Contexte:

En 2017, les 3 communautés de communes situées sur le périmètre de l'Agence Locale de Tourisme du Massif Cantalien élaborent un projet commun autour de la **diversification des stations de montagne**.

Objectif:

Amplifier et soutenir les liens touristiques entre la station du Lioran et les territoires de l'ALT.

Stratégie autour de quatre enjeux:

- Solidarité et complémentarité de la destination (couple station-territoire),
- **La mobilité comme facteur d'attractivité et d'accessibilité sur l'ensemble du territoire,**
- Une offre systématiquement pensée sous l'angle de la multi-saisonnalité,
- Faire émerger la destination touristique.

Intervention de Clément MORA, Bureau d'études INDDIGO (Visio).

Lignes directrices de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'OTI

Saint Flour Communauté dispose de la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Pourquoi une convention?

- Pour que l'Office de Tourisme soit classé ;
- Au titre de la transparence des aides financières allouées par la communauté de communes ;

Conformément aux dispositions du Code du tourisme et notamment ses articles L.133-1 à L.133-3, Saint-Flour Communauté confie à l'Office de Tourisme des Pays de Saint-Flour **les missions obligatoires** relevant du **service public touristique local** telles qu'énumérées par l'article L.133-3 du Code du tourisme, à savoir : « *L'office de tourisme assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du groupement de communes, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local* ».

Dans ces conditions réglementaires, **les autres missions confiées à l'OTI relèvent du champ des compétences facultatives** et par là **peuvent être modifiées et fixées par délibération du conseil communautaire dans le cadre de modifications statutaires.**



Lignes directrices de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'OTI

Missions relevant du service public touristique local confiées par Saint Flour Communauté à l'OTI:

➤ Accueil et information du public

➤ Promotion de la destination, communication

➤ Commercialisation de produits

➤ Animation et coordination auprès des socioprofessionnels

Missions relatives à la stratégie touristique : une modification des statuts de l'OTI pourrait être proposée à l'occasion de l'approbation de l'annexe opérationnelle annuelle pour 2021.

En effet, la communauté de communes en se dotant de **moyens humains nouveaux** propose ainsi de piloter la stratégie touristique territoriale, pour que les élus communautaires fixent les objectifs à atteindre au regard des moyens mobilisables par la collectivité.

Annexe opérationnelle annuelle :

→ Définition précise des missions confiées à l'OTI par Saint-Flour Communauté;

→ Fixation du montant prévisionnel de la participation budgétaire versée à l'OTI avec une ventilation précise des crédits affectés.



Lignes directrices de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'OTI

Année	Participation financière	Dont taxe de séjour	Valorisation des mises à disposition	TOTAL
2017	396 568 €	134 282 €	75 666 €	472 234 €
2018	400 000 €	154 230 €	82 667 €	482 667 €
2019	406 700 € *	159 315 €	86 096 €	492 796 €

*hausse due à l'organisation du congrès UNESCO à l'automne 2019 et après déduction du reste à charge pour le poste CREATER.

Rappel des excédents :

- En 2017 : 389 702 €
- En 2018 : 376 138 €
- En 2019 : 330 860 €

Pour 2020 :

- Participation financière de 380 000 € dont Taxe de séjour = 117 836,49 €
- Mise à disposition de personnel = 86 174,85 €

Demande d'approbation des principes exposés de renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 Saint Flour Co-OTI par la Commission Tourisme et Thermalisme.

Prochaines étapes:

- Finalisation de la rédaction sur ces principes.
- Présentation au Bureau exécutif de la communauté de communes du 1/03/2021.
- Présentation au Conseil communautaire du 10/03/2021.



Création d'une association française dans le cadre de la candidature internationale des ponts métalliques à grandes arches de la fin du XIXème siècle au patrimoine mondial, dans laquelle s'inscrit le viaduc de Garabit.



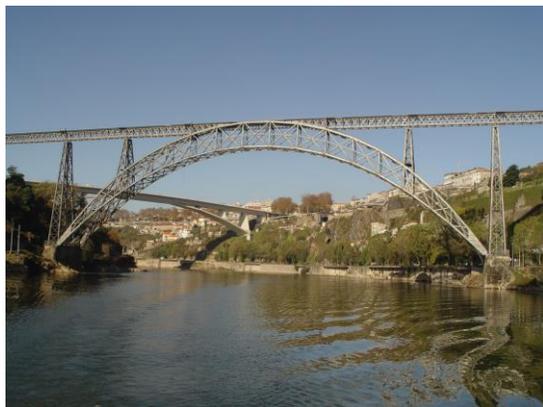
Viaduc de Garabit.



Viaduc du Viaur (Tarn-Aveyron).



Pont Müngsten, Allemagne,



Pont Maria Pia , Portugal.



Pont Dom Luis I, Portugal.



Pont San Michele, Italie.



Création d'une association française dans le cadre de la candidature internationale des ponts métalliques à grandes arches de la fin du XIX^{ème} siècle au patrimoine mondial, dans laquelle s'inscrit le viaduc de Garabit.

Nom de l'association:

Association pour le classement au patrimoine mondial des viaducs de Garabit et du Viaur parmi les « viaducs métalliques à grande arche de la fin du XIX^{ème} siècle ».

Siège:

Saint Flour Communauté.

Objet:

Coordonner la procédure de candidature de classement au patrimoine mondial des viaducs de Garabit et du Viaur.

A cette fin, les missions de l'association sont les suivantes :

- Fédérer les partenaires français dans le cadre de la candidature transnationale au patrimoine mondial,
- Préparer et présenter la candidature des ouvrages français parmi la série retenue auprès du Ministère de la culture et des instances ad hoc,
- Coordonner les différents acteurs pour l'élaboration de la candidature,
- Agir en faveur de l'identification, la protection, la conservation et de la transmission aux générations futures de ce patrimoine culturel,
- Valoriser ces ouvrages d'art et sites emblématiques du patrimoine industriel français,
- Promouvoir ces deux viaducs et faire rayonner leur territoire ; et organiser tout évènement à cet effet,
- Faciliter les échanges et le partage d'expériences entre les différents territoires et les acteurs parties prenantes,
- Développer la connaissance, l'éducation et la sensibilisation des habitants,
- Favoriser la participation citoyenne autour de cette candidature.



Création d'une association française dans le cadre de la candidature internationale des ponts métalliques à grandes arches de la fin du XIXème siècle au patrimoine mondial, dans laquelle s'inscrit le viaduc de Garabit.

Membres fondateurs:

EPCI sur lesquels se situent les viaducs de Garabit et du Viaur:

- Saint-Flour communauté (Cantal, 53 communes, 24 800 habitants),
- Pays Ségali communauté (Aveyron, 23 communes, 18 000 habitants),
- Communauté de communes du Carmausin Ségala (Tarn, 32 communes, 32 000 habitants) .

Conseil d'administration:

- Membres fondateurs: 12 sièges (Saint Flour Co: 6 _ Pays Ségali Co:3 _ CC Carmausin Segala: 3)
- Membres actifs: 10 sièges (collège représentant le propriétaire et gestionnaire des ouvrages, collège des collectivités territoriales, collège des structures et personnalités qualifiées, collège des associations locales).
- Réunion au moins 1 fois tous les 6 mois.

Bureau:

- 1 Président(e) - 2 Vice-Président(e)s
- 2 Secrétaires - 1 Trésorier.



Création d'une association française dans le cadre de la candidature internationale des ponts métalliques à grandes arches de la fin du XIXème siècle au patrimoine mondial, dans laquelle s'inscrit le viaduc de Garabit.

Fonctionnement:

Coordination administrative et financière de l'association par Saint Flour Communauté (à valoriser dans la participation financière (« Charges supplétives »)).

Groupe projet technique composé des agents des 3 CC et/ou OTI partenaires.

Budget prévisionnel proposé:

Association française: budget prévisionnel 2021 = 10 000 €.

- Apport Saint Flour Communauté = 5 000 € (dont charges supplétives).
- Apport Pays Ségali Communauté = 2 500 €.
- Apport CC Carmausin Segala = 2 500 €.

Fondation internationale : sera également créée en 2021.

Doit avoir des actifs initiaux figés = 50 000 €.
+ Budget de fonctionnement 2021 = 30 000 €.

- ➔ Soit 80 000 € à cofinancer par les 4 pays
- ➔ 20 000 € par pays partenaire
- ➔ France = 10 000 € Saint Flour Co. + 10 000 € par les 2 CC Viaur.

Demande d'approbation des principes exposés de création d'une association française de la cadre de la candidature transnationale au patrimoine mondial par la Commission Tourisme et Thermalisme.

Historique:

2010 : Inauguration de la Route de l'énergie par EDF et le CD12 .

Objectif : développer la contribution des aménagements hydroélectriques à l'attractivité touristique du territoire.

2010-2015 :

- EDF investit pour accueillir du public sur les installations hydroélectriques (Cambeyrac, Sarrans, Montézic, Couesques).
- Réflexion pour intégrer les sites hydroélectriques dans l'offre touristique Vallée du Lot.

2015-2020:

- Poursuite des aménagements sur les installations hydro. Truyère et Lot, en collaboration avec les collectivités associées (dont SMGG) ;
- Volonté d'intégrer l'offre de tourisme industriel dans l'offre touristique du territoire, suite à la vidange du barrage de SARRANS en 2014.
- **Août 2019** : renouvellement de la convention de partenariat 2019-2023 entre EDF, SMGG, Saint Flour Co. sur la gestion de l'eau, en **élargissant le périmètre et le thème à la « valorisation touristique des Gorges de la Truyère »**.
- **Janvier 2020: signature d'une convention de partenariat 2020-2022 entre EDF et les 7 collectivités riveraines des barrages sur la Truyère, en vue de valoriser collectivement le patrimoine hydroélectrique des territoires.**



Partenaires:

- EDF;
- Saint Flour Communauté;
- CC Aubrac, Carladez et Viadène;
- CC Comtal, Lot et Truyère;
- CC des Causses à l'Aubrac;
- PETR du Haut Rouergue;
- PNR de l'Aubrac.

Route de l'Énergie



Évènementiel « Les 10 ans de la Route de l'Énergie » programmé en 2020 → A dû être reporté dans son intégralité en raison de la crise sanitaire.

→ Proposition de report à l'été 2021: « **10 ans + 1 de la Route de l'Énergie** ».

« L'occasion de mutualiser des moyens à l'échelle des vallées du Lot et de la Truyère dans le cadre de la **Convention 2020-2022**. »



10+1
ANS



Route de
L'énergie

QUOI ?

- Une grande fête à l'échelle de la vallée.
- Associer un ou plusieurs événements « territoire » exceptionnel(s) (existant(s) ou à créer) à l'ouverture à la visite de 4 centrales et/ou barrages EDF répartis sur la vallée.

QUAND ?

- Durant l'été 2021.
- En complément des animations de l'été (pas de concurrence directe).

COMMENT ?

- En mobilisant nos ressources autour d'une programmation validée de tous.
- En utilisant les réseaux de communication de chaque participant.
- En ayant une identité visuelle à part.
- En se répartissant les actions.
- En veillant à la cohérence vallée.

POUR QUI ?

- Tous les publics : locaux, touristes, familles, sportifs...
- Donner envie d'emprunter la Route de l'énergie en jouant sur l'itinérance offerte par plusieurs événements sur la vallée.
- Susciter l'intérêt de villes comme Clermont-Ferrand, Montpellier, Mende, Rodez, Figeac, Millau, Aurillac, Albi.
- Mieux exister médiatiquement.



Route de l'Énergie

- 9 juillet 2021: Lancement officiel à la Confluence avec le Lot, à Entraygues sur Truyère.
- 16-18 juillet : Animations à Couesques, Golinhac, Cambeyrac.
- 29 juillet: Castelnau-Lassoults.
- **9-15 août: Lacs de Lanau et Grandval.**
- 27 août: Sarrans.



1 LOGO



5 AFFICHES ≠



1 SITE : www.routedelenergie.fr



Route de l'Énergie

Programme en cours de finalisation

- Lundi 9/08 : Animation au belvédère des Fauges sur le barrage de Grandval ;
- Mardi 10/08 : Visites guidées du barrage de Lanau (+ buvette asso + animations base nautique) ; Balade découverte de Grandval à Lanau (Association Trail de la Truyère?)
- Mercredi 11/08 : (Sortie nature canoë canadien ?) + Laissez-vous conter le site d'Alleuze ;
- Jeudi 12/08 : Visite viaduc de Garabit + Grand jeu OMJS/PAH Faverolles ;
- Vendredi 13/08 : Lecture de paysage au belvédère de Mallet avec Mr Barthélémy.
- Samedi 14 et Dimanche 15/08 : Etape sanfloraine.
- En attente dates: Animations phares base de voile de Mallet (2020: Balade nautique) + base motonautisme Garabit.
+ expos photos Truyère de juin à septembre + jeu concours.

**Demande d'approbation du programme des « 10 ans +1 de la Route de l'Énergie »
par la Commission Tourisme et Thermalisme.**



- Questions diverses.
- Agenda: Prochaine Commission Tourisme et Thermalisme
Mardi 2 mars à 9h30.